

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 décembre 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1587)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 626

présenté par
M. Dussopt

ARTICLE 35 D

À la seconde phrase de l'alinéa 43, substituer aux mots :

« de subvention »

les mots :

« d'indemnisation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.